



REPUBLIQUE DU MALI  
Un Peuple – Un But – Une Foi

STRATEGIE DE CROISSANCE ACCELEREE AU MALI  
SUR LA PERIODE 2008-2012

Mai 2008

## INTRODUCTION

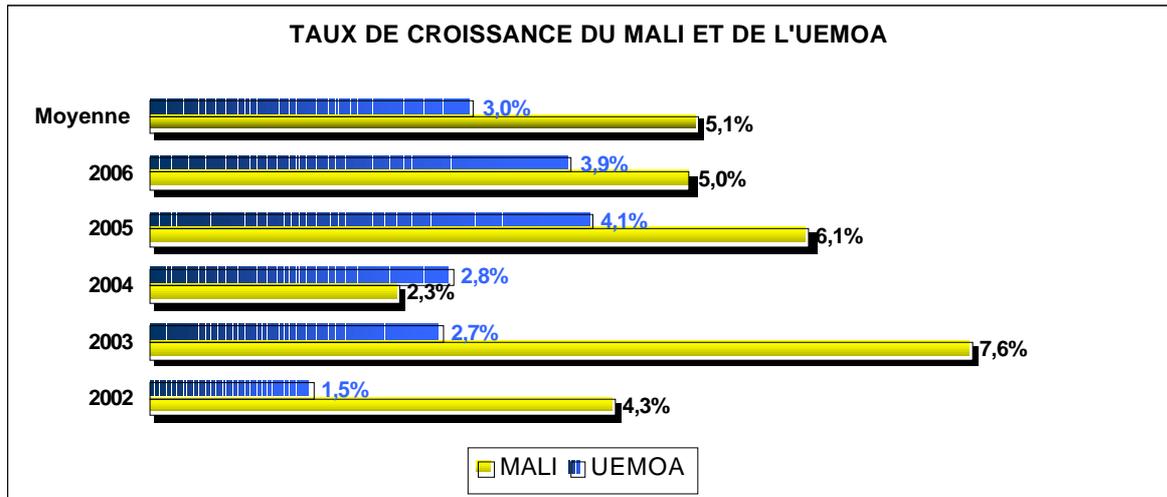
1. Le Mali a pris pendant ces dernières années des mesures importantes pour instaurer le multipartisme politique, l'état de droit et un système économique orienté vers le marché. Ainsi, l'Etat dirigiste a-t-il progressivement fait place à un Etat dont le rôle économique a été redéfini et centré sur le développement des mécanismes de marché, permettant l'allocation efficace des ressources, le maintien des équilibres macroéconomiques et la réduction de la pauvreté de masse.
2. Le Gouvernement du Mali a intensifié les réformes qui ont porté notamment sur l'adoption, non sans difficultés, du programme de privatisation des entreprises publiques, la dévaluation du Franc CFA en 1994, de l'adhésion aux critères de convergence (des politiques économiques) de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et de l'introduction des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).
3. Après une évaluation de la mise en œuvre de la première génération du CSLP (2002 -2006), le Gouvernement a adopté, pour la période 2007-2011, le document du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR), qui ambitionne d'atteindre un taux de croissance moyen annuel de 7%, en vue de réduire la pauvreté et d'accélérer les progrès vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Cette ambition est réaffirmée dans le Projet de Développement Economique et Social (PDES) du Président de la République, qui est l'expression de la volonté et de l'engagement politique d'opérationnaliser le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté.
4. Pour atteindre cet objectif de croissance, le Gouvernement entend faire du Mali une puissance agro-pastorale à travers : (i) l'augmentation et la diversification de la production agricole, (ii) la promotion de la gestion rationnelle des ressources naturelles, (iii) le développement de la planification de la gestion durable du secteur, (iv) le développement des infrastructures pour assurer le désenclavement des zones de production, (v) l'organisation des filières et le développement des aménagements hydro-agricoles. L'ensemble de ces mesures sont consignées dans un document intitulé « Investir dans l'agriculture pour une croissance durable et soutenue sur la période 2008 -2012 ». La mise en œuvre de cette stratégie se fera en adéquation avec la préservation des équilibres macroéconomiques, la modernisation de la gestion des finances publiques et l'accélération des réformes structurelles nécessaires à la consolidation de la croissance économique.
5. La qualité de la gouvernance reste un gage du succès des politiques et programmes de développement. C'est à cet égard que le Gouvernement engagera le renouveau de l'action publique, qui tout en consolidant les actions déjà initiées, se matérialisera par l'intensification de la lutte contre la corruption, le renforcement de la justice et la consolidation du processus de décentralisation.
6. La mise en œuvre des mesures pour l'accélération de la croissance, avec comme levier l'amélioration de la production primaire et le renforcement de la sécurité alimentaire, permettra de réduire significativement la pauvreté notamment en milieu rural et d'entamer le décollage socio-économique du pays.
7. Ce document, qui présente la synthèse des principales mesures contenues dans le CSCR, le Projet de Développement Economique et Social (PDES) du Président de la République et les différentes études sur la croissance au Mali, est articulé autour des points suivants: 1) l'analyse des performances

macroéconomiques récentes, 2) les mesures nécessaires à l'accélération de la croissance , 3) le besoin de financement, et enfin, 4) les mécanismes de suivi.

## 1 LES PERFORMANCES MACROECONOMIQUES RECENTES

8. Au cours de la période récente , le Mali a mis en œuvre, avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), une série de programmes de réformes qui a permis : (i) de réaliser un taux de croissance moyen de 5%, (ii) de contenir l'inflation à moins de 3% et (iii) de faire des progrès dans l'assainissement des finances publiques. Ces résultats lui ont permis d'atteindre le point d'achèvement de l'Initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE) en 2003 et de bénéficier de l'Initiative d'Annulation de la Dette Multilatérale (IADM) en 2006.
9. Au cours de la période 1987-1993, la croissance au Mali a résulté principalement de l'accumulation des facteurs de production (3,5 %) avec une contribution relativement faible de la productivité (1,0 %). La période post-dévaluation du Franc CFA s'est caractérisée par une plus forte productivité (1,5 %) et une réduction du rôle des investissements publics et privés pour supporter la croissance. Les principaux déterminants de la progression de la productivité ont été : (i) l'amélioration de la politique budgétaire, (ii) l'amélioration de l'allocation des ressources entre les secteurs public et privé , (iii) la bonne pluviométrie et (iv) le développement du secteur financier.
10. La croissance économique observée après la dévaluation reflète le dynamisme du secteur secondaire tiré par les mines et celui du secteur tertiaire impulsé par les services, notamment le commerce, les télécommunications et les services financiers. Néanmoins , le secteur primaire reste la première composante de l'économie malienne (plus de 40% du PIB), malgré le ralentissement de sa croissance.
11. Le Mali a respecté l'ensemble des critères de convergence de l'UEMOA à l'exception du taux de pression fiscale, qui reste en deçà de l'objectif de 17 % du PIB, et du solde du compte courant extérieur hors dons qui reflète la faible diversification de l'économie. Ces résultats ont été obtenus dans un environnement international peu favorable, caractérisé notamment par la flambée des prix du pétrole et la baisse des cours du coton.
12. Le taux de croissance économique au Mali a été en moyenne, sur la période 2002 à 2006 , supérieur au taux de croissance de 3% enregistré dans le reste de la zone UEMOA.

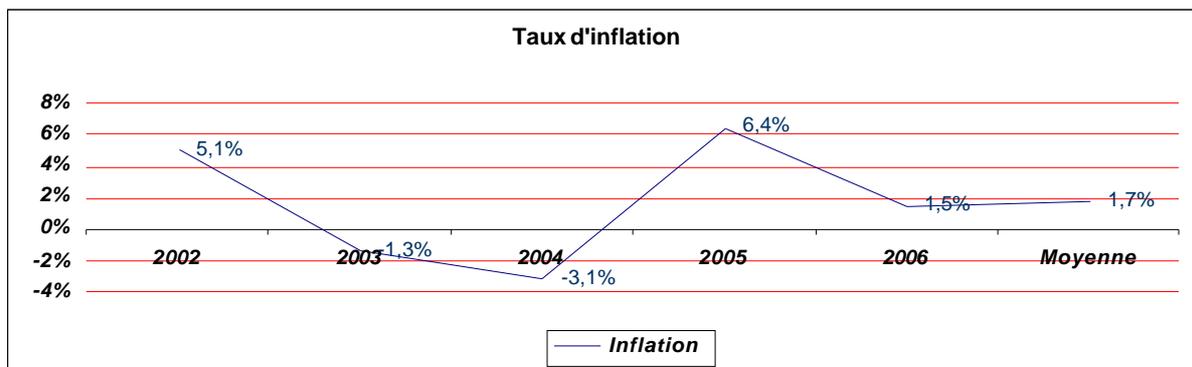
FIG. 1 :



Sources : Comptes économiques du Mali (DNSI), Perspectives économiques des Etats de l'UEMOA pour 2006 (BCEAO)

13. Un véritable effort de maîtrise des prix a permis la réalisation d'un taux d'inflation moyen (mesuré par la variation annuelle de l'indice harmonisé des prix à la consommation - IHPC - à Bamako) de 1,7% entre 2002 et 2006.

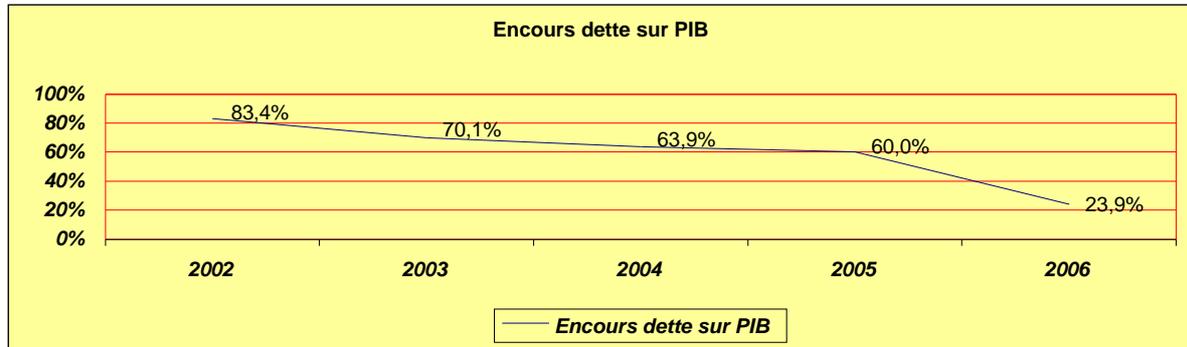
FIG. 2 :



Sources : DNSI

14. La mise en œuvre de l'IADM a été effective en 2006. Ainsi, le Mali a bénéficié d'une annulation de la dette multilatérale de 1085,2 milliards de FCFA dont 64,7 milliards consentis par le FMI, 314,5 milliards par la BAD et 706,0 milliards par la Banque Mondiale.

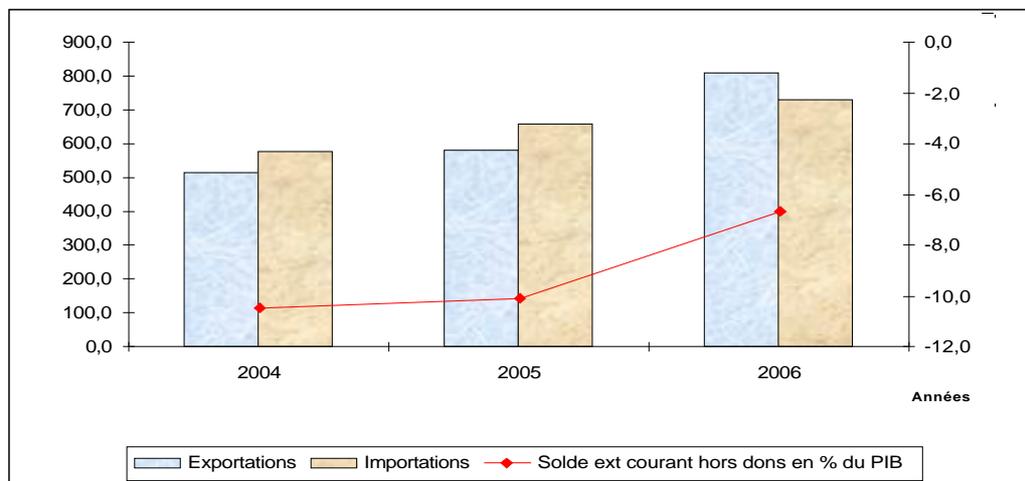
FIG. 3 :



Sources : DGD, DNPD

15. Le solde global de la balance des paiements est ressorti excédentaire en 2006 avec un montant de 104,7 milliards de FCFA contre 47,1 milliards de FCFA en 2005 , soit une hausse de 122,3%. Cette hausse est liée essentiellement à la bonne tenue des transactions courantes et à l'impact de l'ADM.

FIG. 4 : Évolution des indicateurs des échanges extérieurs de 2004 à 2006 (en M illiards de FCFA)



Source : BCEAO

16. Nonobstant ces résultats appréciables, l'économie malienne présente des faiblesses persistantes relatives à la volatilité de la croissance économique reflétant sa vulnérabilité aux chocs exogènes et sa faible diversification.

17. En attendant les données officielles définitives sur l'année 2007, les estimations indiquent un net ralentissement de l'économie avec un taux de croissance inférieur à la prévision 2007 , dû principalement à la baisse de la production cotonnière et à l'évolution défavorable de l'environnement économique international caractérisé notamment par la flambée des prix du pétrole, des produits de première nécessité et la dépréciation du dollar par rapport à l'Euro.

18. Dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, la situation en 2006, avec 56 % des personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté (153.310 FCFA par an) est en amélioration par rapport à 2002 où le taux était de 64 % . La pauvreté demeure un phénomène essentiellement rural, et la disparité entre les

régions du Mali est encore très forte. Des progrès restent à faire en matière de création d'emplois et d'activités génératrices de revenu.

19. Ceci souligne l'impératif d'aller vers une croissance forte, afin d'offrir des opportunités réelles aux populations pour satisfaire leurs droits humains les plus élémentaires. En dépit des progrès tangibles dans la réalisation des OMD, seuls deux OMD, l'accès à l'eau potable et le renversement de la tendance du VIH/SIDA, pourront être atteints à l'horizon 2015. Les chances d'atteinte des autres OMD restent très faibles, en l'absence d'un financement supplémentaire.

## 2 LES MESURES NECESSAIRES A L'ACCELERATION DE LA CROISSANCE

20. Le Mali ambitionne dans un scénario volontariste d'atteindre un taux moyen de croissance de 7% sur la période 2008-2012, avec pour objectif de produire davantage afin de distribuer équitablement les fruits de cette croissance, puis d'investir dans l'avenir et moderniser la société.

21. L'objectif de croissance économique de 7% pour la période 2008 - 2012, tout en assurant le maintien de la stabilité macroéconomique et la poursuite des réformes structurelles, s'appuie sur (i) l'amélioration de la gouvernance et le renouveau de l'action publique, (ii) le développement des secteurs productifs notamment l'agriculture, (iii) la poursuite du programme d'expansion des infrastructures de base, (iv) le développement du secteur privé, (v) et l'accroissement de l'investissement dans les ressources humaines.

22. L'objectif de croissance sera atteint grâce à la relance des investissements publics et privés et à l'amélioration de l'efficacité économique. Les politiques mises en œuvre viseront à relever le taux des investissements publics financés sur ressources internes rapportées aux recettes fiscales de 21,4 % en 2006 à 23,5 % en 2012. Le Gouvernement compte orienter les investissements publics vers la réduction des contraintes au développement du secteur privé et améliorer ainsi le système d'incitation des investissements privés. Cela pour renforcer la tendance de la période 2002 -2006, marquée par d'énormes flux d'investissements publics et privés liés essentiellement à la construction de mines d'or, au développement de la téléphonie mobile, aux grands projets routiers, aux programmes immobiliers et aux programmes d'aménagements hydro -agricoles.

23. Les domaines de concentration des investissements publics concerneront prioritairement le développement rural et les infrastructures de base. Ainsi, la contribution des facteurs à la croissance sera portée à 4,5%. L'amélioration de la productivité des facteurs qui atteindra un niveau de 2,5%, grâce à la mise en œuvre de réformes structurelles et la poursuite d'une politique budgétaire saine et efficace ainsi que le développement des services et de l'environnement des affaires, constituera un élément essentiel de la stratégie de croissance. Le facteur travail bénéficiera d'une attention particulière à travers la poursuite de la politique d'éducation et de formation professionnelle.

24. La formation professionnelle, notamment des jeunes chercheurs d'emplois, est une des priorités du Gouvernement. Malgré les efforts engagés dans ce sens, il existe une inadéquation entre la formation de nombreux jeunes et les besoins du marché du travail. Pour corriger cette situation, le Gouvernement poursuivra avec vigueur une politique de formation professionnelle dans les filières comme le machinisme agricole, les BTP (électricité, peinture, maçonnerie, carrelage et plomberie), le tourisme et l'artisanat, les transports, les technologies de l'information et de la communication. La réalisation d'instituts de formation professionnelle dans les régions, ainsi que la mise en œuvre du programme

national d'action pour l'emploi seront accélérées, afin de répondre aux besoins en main -d'oeuvre qualifiée des secteurs où le Mali possède des avantages comparatifs.

## 2.1. Le Cadre macroéconomique et la politique budgétaire

25. Le Gouvernement s'engage à maintenir les grands équilibres macroéconomiques et à continuer sa politique budgétaire prudentielle. La gestion macroéconomique sera renforcée à travers un mécanisme de suivi régulier des réformes et un schéma de suivi rapproché de la mise en œuvre du CSCR. La mise en œuvre du Schéma Directeur Statistique (SDS) sera accélérée pour mieux asseoir le pilotage des politiques économiques et sociales par l'amélioration des normes et des productions des statistiques courantes, la réalisation des enquêtes agricoles et d' autres enquêtes socio-économiques, le recensement général de la population et le développement institutionnel statistique indispensable pour attirer et retenir les cadres compétents.

26. La gestion des finances publiques sera améliorée dans le cadre du Plan d'Action Gouvernemental pour l'Amélioration et la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques (PAGAM -GFP) en vue de passer à une gestion axée sur les résultats. Le Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) global ainsi que les Cadres de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) sectoriels seront élaborés annuellement afin d'assurer (i) la discipline budgétaire qui consiste à définir une enveloppe globale de dépenses cohérentes avec les objectifs de stabilité économique , (ii) l'allocation des ressources en cohérence avec les priorités politiques et , (iii) l'utilisation efficiente et efficace des ressources dans la mise en œuvre de ces priorités. Afin de mobiliser davantage les ressources internes, l'efficacité des services de recouvrement sera renforcée pour atteindre un taux de pression fiscale de 17% dès 2008 (critère de convergence UEMOA).

27. Le Gouvernement mettra l'accent sur la coordination économique dans le but d'approfondir les discussions sur la conjoncture économique et d'assurer l'exécution et le suivi , dans les délais, des mesures inscrites au Plan d'action 2008 -2012. Cela ira de pair avec la volonté d'un renforcement des capacités institutionnelles et d'une plus grande responsabilisation des acteurs.

## 2.2. Le Renouveau de l' Action publique au service de la croissance et du développement

28. Le Président de la République, dans sa lettre de cadrage au Premier Ministre, a mis l'accent sur la nécessité de mieux organiser l' action publique pour soutenir efficacement les autres composantes du PDES. Il s'agit donc de disposer d'un Etat fort, d'une administration efficace, d'une justice assainie et des collectivités territoriales au service du citoyen .

29. La bonne gouvernance, dont la lutte contre la corruption constitue la principale composante, est une priorité pour le Gouvernement. Le Mali a adhéré au Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP) en 2003. Le Gouvernement s'engage à élaborer un rapport d'auto -évaluation ainsi qu'un plan national d'actions avec la participation de l'ensemble des acteurs de la société sur les composantes de (i) la gouvernance politique et démocratique, (ii) la gouvernance socio -économique, (iii) la gouvernance des entreprises et la gestion économique. Les mesures d'amélioration de la gouvernance vont porter essentiellement sur :

- la restauration de l'autorité et le sens de la responsabilité au sein des services publics ;
- la culture du mérite, de la récompense et de la sanction ;

- la mise en œuvre du Programme de Développement Institutionnel (PDI) ;
- le renforcement de la gestion publique en vue d'améliorer quantitativement et qualitativement les services offerts aux usagers ;
- le transfert des compétences et des ressources aux collectivités territoriales ;
- la construction d'un véritable partenariat avec le secteur privé, les partenaires sociaux et la société civile ;
- la systématisation des évaluations, contrôles et audits et le renforcement des capacités pour établir et internaliser les bonnes pratiques de gestion saine et transparente ;
- le renforcement des capacités de la Section des Comptes de la Cour Suprême ;
- la mise en œuvre des recommandations des rapports du Vérificateur Général et des autres structures de contrôle des services publics ;
- l'organisation des Etats Généraux sur la Lutte contre la Corruption .

### 2.3. Les Réformes structurelles

30. Conscient que les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des réformes structurelles ont constitué un obstacle à l'accélération de la croissance, le Gouvernement du Mali entend donner une nouvelle impulsion à l'exécution de ces réformes.

31. En octobre 2006, le Conseil des Ministres a approuvé le schéma opérationnel de privatisation de la Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles (CMDT), qui se fera par (i) la création de sociétés filiales dans les zones d'intervention et dont les actions seront ensuite cédées , (ii) le système de zonage avec la création de quatre zones, qui serviront de support à la constitution de quatre sociétés filiales, et (iii) la répartition du capital de chacune de ces sociétés à raison de 61 % pour l'opérateur de référence, 20 % pour les producteurs, 2 % pour les travailleurs et 17 % pour l'Etat. Cette réforme sera achevée en 2008, et une nouvelle stratégie de développement du secteur coton sera élaborée et mise en œuvre pour rétablir la rentabilité de cette culture.

32. Au delà de la privatisation de la CMDT, un effort de diversification agricole sera entrepris dans la zone cotonnière, notamment l'introduction d'autres variétés de coton , de céréales et autres cultures et plantes à huile.

33. Le programme de privatisation de la SOTELMA sera accéléré, et une troisième licence de téléphonie mobile sera accordée. Dans ce cadre , l'état d'exécution des cahiers de charges des entreprises récemment privatisées sera évalué pour mieux encadrer le processus.

34. Afin de réduire les coûts de l'électricité, la Société Energie du Mali (EDM) sera restructurée et l'émergence d'opérateurs privés dans le secteur sera promue.

35. La réforme du secteur financier sera poursuivie pour élargir la gamme de produits financiers , la surveillance des banques et des institutions de microcrédit redynamisée afin de réduire les risques fiduciaires. En vue de consolider les efforts d'assainissement de la Banque de l'Habitat du Mali (BHM), le Gouvernement procédera à la restructuration de cette banque. Par ailleurs, la BIM sera privatisée.

36. Au titre des institutions financières non bancaires, le Gouvernement a réalisé l'audit institutionnel et financier de deux institutions, à savoir la Caisse des Retraites du Mali (CRM) et l'Institut National de Prévoyance Sociale (INPS). Les conclusions et recommandations de ces audits, en vue d'améliorer significativement la gestion de ces institutions, seront mises en œuvre.

## 2.4. Le Développement des secteurs productifs

### 2.4.1. Le Développement du secteur agricole

37. Le développement du potentiel agro-pastoral, vecteur d'une croissance plus forte et d'une sécurité alimentaire assurée, sera la priorité du Gouvernement dans sa stratégie de croissance accélérée. La Loi d'Orientation Agricole vise l'affectation de 20% du budget national par an au secteur rural. L'objectif est d'amener l'agriculture malienne à une production de 10 millions de tonnes par an de céréales à l'horizon 2012 pour faire du Mali une puissance agricole, le taux de croissance annuel visé du secteur primaire devant atteindre 7,8% sur la période 2008-2012. En outre le renchérissement des prix des produits alimentaires confirme la pertinence de la priorité accordée au développement de agro-pastorale du pays.

38. L'objectif de croissance du secteur primaire sera atteint par la mise en valeur des énormes potentialités agricoles et agroalimentaires du pays surtout dans la zone Office du Niger où le potentiel des terres irrigables par gravité est de l'ordre de 1 000 000 ha.

39. Ainsi, dans la perspective d'apporter une réponse structurelle à la crise céréalière généralisée et de mettre nos populations à l'abri des soubresauts des marchés internationaux, le gouvernement du Mali a décidé de mobiliser tous les atouts dont le pays dispose et les mettre en synergie dans une démarche volontariste à travers la mise en œuvre d'un plan d'opération permettant de réaliser l'autosuffisance du pays en riz.

40. L'analyse de la dimension demande des produits agricoles, montre qu'actuellement, la demande extérieure en céréales (mil, maïs, sorgho, fonio), provient essentiellement des pays limitrophes. Ce qui fait du Mali un partenaire pourvoyeur plutôt qu'un partenaire importateur. Pour le Mali, la sous-région constitue un débouché réel et un créneau pour les producteurs maliens. Le Burkina Faso, la Mauritanie, la Côte d'Ivoire, le Niger, le Ghana, sont importateurs de riz malien. Les perspectives de développement des légumineuses (arachide, niébé, pois de terre, soja) seront conséquentes avec des marchés urbains en pleine croissance dans la sous-région. De réelles opportunités de transformation et de commercialisation existent pour les fruits et légumes. Le Mali appartient à l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) avec 73 millions de consommateurs, et à la CEDEAO avec 220 millions d'habitants, offre de plus grands marchés d'exportation à des conditions avantageuses énoncées dans les accords d'intégration économique régionale.

41. Ainsi, la production, la transformation et la commercialisation des fruits et légumes (mangues, haricot, etc.) et des produits de cueillette (karité, gomme arabique, sésame) pour lesquels le Mali dispose d'avantages comparatifs avérés, et dont le développement a un impact direct sur le revenu des producteurs, seront encouragées.

42. Pour accroître la production et améliorer les rendements, la Loi d'Orientation Agricole (LOA), adoptée le 16 août 2006, traduit la volonté de l'ensemble des partenaires du secteur de passer d'une agriculture

de subsistance à une agriculture intensive et diversifiée capable de satisfaire les besoins croissants du pays, et tournée vers la conquête des marchés sous-régionaux et internationaux.

La Loi d'Orientation Agricole embrasse ainsi non seulement les activités agricoles au sens large du terme mais également toutes celles situées en amont et en aval : enregistrement et immatriculation des entreprises agricoles, aménagement du territoire, questions foncières, maîtrise de l'eau, formation professionnelle, recherche, financement, intrants et équipements, labellisation des produits agricoles, organisation des filières agricoles, transformation et commercialisation des produits, mise en œuvre de programme d'accroissement de la compétitivité et de diversification des produits agricoles, avec un accent particulier sur le développement des filières riz, blé et maïs.

Cette loi est renforcée par d'autres réglementations comme :

- le Code Foncier et Domaniale du 22 mars 2000 qui reconnaît le droit de propriété foncière à tout individu ou personne morale et institue, entre autres, un cadastre dans toutes les communes du Mali ;
- le Code de l'Eau du 31 janvier 2002 qui fixe les règles d'utilisation, de conservation, de protection et de gestion des ressources en eau, notamment en ce qui concerne les irrigations pour l'agriculture et les obligations des unités industrielles ;
- la Charte pastorale du 27 février 2001 qui définit les principes fondamentaux régissant l'exercice des activités pastorales et organise la gestion de l'espace pastoral ;
- le Code des Investissements du 26 février 1991 qui instaure un régime fiscal et douanier privilégié pour les investissements de capitaux dans les activités de production et de prestation de services et offre les garanties nécessaires pour sécuriser les investissements réalisés.

43. Par ailleurs, il est prévu un objectif d'aménagement hydro-agricole à hauteur de 100.000 hectares dont 60.000 hectares à l'Office du Niger, 5000 ha à Manantali, 3500 ha à Taoussa, et 1700 ha à Sélingué, ainsi que celui de 30.000 ha de bas-fonds.

44. Pour sécuriser les producteurs agricoles, la politique d'attribution des terres aux grands investisseurs et aux petits exploitants agricoles prévoit l'accès à la propriété foncière, notamment des femmes et des jeunes agriculteurs.

45. La production et la commercialisation des produits d'élevage et de pêche seront accrues à travers (i) l'amélioration de la compétitivité des filières d'élevage, (ii) l'aménagement des zones pastorales, (iii) la promotion des investissements dans le traitement de cuirs et des peaux et (iv) l'accélération de la mise en œuvre des programmes de pêche.

46. L'élevage occupe une place importante dans l'économie malienne. Le Gouvernement du Mali a initié le Cadre d'Orientation politique du Développement de l'Élevage qui s'inscrit également dans les orientations définies dans le CSCR et le PDES du Président de la République, et dans le Schéma Directeur du Secteur du Développement Rural. Ces différentes dispositions prises par le Gouvernement sont destinées à lever les contraintes qui pèsent sur l'élevage et à en faire un vrai facteur de développement et de croissance économique ; elles visent ainsi à (1) améliorer l'alimentation des animaux, (2) améliorer la santé animale par la prévention et la maîtrise des épizooties, (3) accroître les

rendements des productions notamment par la promotion du « ranching », (4) développer les infrastructures et équipements de commercialisation et de transformation des produits de l'élevage par la création ou la modernisation des infrastructures d'abattage et des unités de transformation des sous-produits d'abattage, (5) renforcer la capacité des acteurs par la formation et l'accès à des fonds de garantie et lignes de crédit, (6) gérer rationnellement les ressources naturelles par l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'aménagement.

47. Par ailleurs, la filière viande rouge est une filière au haut potentiel ; elle reste cependant insuffisamment exploitée en raison principalement de déficiences dans la chaîne du froid et dans les infrastructures de transport en gros mais aussi de la production extensive et du manque de suivi sanitaire. Le Mali exporte ainsi du bétail sur pied, ce qui engendre un manque à gagner important pour le pays , que le Gouvernement va minimiser à travers les mesures envisagées dans la LOA , et dans la Charte Pastorale. Les mêmes mesures seront mises en œuvre en faveur de la filière lait , de la filière cuir et peaux, filières hautement porteuses et encore très peu exploitées.
48. Concernant à la pêche, il convient de rappeler que le Mali possède l'une des plus importantes pêcheries du Sahel ; et, à ce titre, il assure plus de 40% de la production de poissons d'eau douce de la sous-région ouest-africaine grâce aux fleuves Niger et Sénégal. La pêche mobilise plus de 200 000 acteurs à différents niveaux. La filière connaît cependant des contraintes liées à des pluviométries insuffisantes, à la mauvaise organisation de la production et au faible niveau de financement et d'encadrement. Il n'existe aucune unité industrielle dans la filière. La transformation reste artisanale . Les contraintes et difficultés connues seront corrigées pour faire de la filière pêche une filière porteuse au profit de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté.
49. Dans le domaine du renforcement de la sécurité alimentaire, le Gouvernement a élaboré l'initiative d'accélération des OMD dans les 166 communes les plus vulnérables du Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA), qui viendra consolider les actions envisagées. Il s'agit, par une initiative ciblée sur des communes structurellement déficitaires sur le plan de la sécurité alimentaire, d'accélérer l'atteinte des OMD au Mali par la réalisation d'actions basées sur l'identification des besoins matériels des populations bénéficiaires. Les communes concernées par l'initiative sont rurales et réparties entre 2855 villages pour une population de près deux millions de personnes. Cette initiative, qui capitalise l'expérience des nombreuses actions déjà entreprises au Mali dans le cadre des OMD , appliquera essentiellement l'approche concrète et trans sectorielle de lutte contre la pauvreté, mise en œuvre par le PNSA et le Projet Villages du Millénaire.

#### 2.4.2. Le Développement des autres secteurs productifs

50. Le Gouvernement accordera une attention particulière au secteur minier en raison de la baisse prévisible de la production d'or. Dans ce cadre , seront intensifiées la recherche et l'exploitation d'autres minerais et la promotion des PME minières , d'une part, et la recherche pétrolière, d'autre part. Par ailleurs, les potentiels de croissance des secteurs du tourisme, de l'artisanat et de la culture seront valorisés notamment à travers un meilleur accompagnement des acteurs et la réalisation d'infrastructures adéquates .
51. Pour mieux valoriser les investissements publics et privés, l'Etat mettra un accent particulier sur la formation professionnelle en créant des centres de formation dans toutes les régions. Les curricula seront adaptés aux demandes du marché.

## 2.5. Le Développement du secteur privé

52. Le secteur privé sera le principal vecteur de la croissance. Les actions du Gouvernement visent une amélioration du cadre juridique et réglementaire des affaires (relecture du code de travail, fonctionnement des tribunaux de commerce et de la chambre d'arbitrage, simplification et harmonisation des documents de transit pour le commerce international, réduction des frais de mutation de la propriété). La mise en œuvre d'une charte des PME et d'une stratégie de leur promotion facilitera la création des entreprises. La création de l'agence de développement des exportations facilitera l'accès aux marchés extérieurs. Enfin, l'élaboration et l'application de la Loi d'Orientation du Secteur Privé (LOSP) vont soutenir et conforter tous les efforts de développement du secteur. Toutes ces dispositions viennent conforter la volonté politique des plus hautes autorités du Mali de faire du passage à une économie agroindustrielle la priorité des programmes de promotion des investissements. Plusieurs initiatives attestent et renforcent cette volonté politique, notamment :

- le Conseil Présidentiel pour l'Investissement (CPI), dont l'objet est de faire régulièrement le point sur le secteur privé malien et d'examiner les potentiels d'investissement existant au Mali ;
- la Lettre de Politique de Développement du Secteur Privé (LPDSP), qui définit les objectifs et les axes prioritaires d'actions prioritaires en vue d'accélérer la croissance et attirer les investisseurs étrangers ;
- le Projet d'Appui aux Sources de Croissance (PASC) qui vise à accroître de façon significative le volume des investissements privés, nationaux et étrangers, et à favoriser le développement des petites et moyennes entreprises au Mali par l'amélioration du cadre juridique et du climat des investissements, du développement des infrastructures et des services financiers.

53. Le développement du Partenariat Public-Privé sera un instrument privilégié de développement du secteur privé. Il s'agira de :

- concevoir une stratégie de communication pour faire mieux percevoir cette volonté politique par les investisseurs ;
- faire en sorte que les acteurs représentatifs du secteur privé soient plus impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies pour la résolution des dysfonctionnements structurels (amélioration du climat des investissements, infrastructures, électricité, etc.) ;
- appuyer le développement des entreprises formelles de certains secteurs prioritaires et moteurs de la croissance notamment en réduisant les délais de paiement au Trésor ;
- libérer les entreprises des contraintes qui affectent leur trésorerie ;
- organiser des ateliers de prospective stratégique sur la promotion de la PME au Mali sur des thèmes comme le couplage entre les systèmes de financement et l'exécution des contrats, la fraude, la concurrence déloyale entretenue par un secteur informel en croissance continue, les importations illégales ou de produits de contrefaçon ;
- doter le secteur privé et l'administration des moyens humains, méthodologiques et financiers leur permettant d'élaborer leurs stratégies ;
- lutter contre les pratiques liées à la mauvaise gouvernance (non application du droit, corruption, fraude, tracasseries et lenteurs administratives, lourdeur administrative dans l'exécution des contrats avec l'Etat).

54. Pour améliorer l'accès du secteur privé aux financements, le secteur bancaire et les marchés de capitaux seront renforcés à travers (i) le développement de nouveaux produits financiers et notamment

le crédit-bail, (ii) la mise en place d'un fonds d'investissement dédié aux financements en cause, (iii) la création d'une société de capital risque et/ou de société d'investissement en fonds propres, (iv) le développement de dispositifs de facilitation de l'accès des PME au crédit et (v) l'amélioration de la bancarisation et de la modernisation des instruments de paiement.

55. La microfinance sera développée en vue de rapprocher davantage les services offerts par les systèmes financiers décentralisés des bénéficiaires potentiels à travers un meilleur maillage du territoire. En outre, le lien entre les systèmes financiers décentralisés (SFD) et le secteur bancaire et des assurances sera renforcé à travers le développement de la mésofinance. La ligne directrice sera la diversification de l'offre de services financiers par la création d'institutions spécialisées dans le financement des PME, la mise en place de lignes de crédits de financement et de garantie, et l'actualisation du plan national d'action pour la microfinance.
56. L'intégration de l'économie malienne au Système commercial multilatéral sera renforcée comme indiqué dans le CSCRP (dont il constitue le quatorzième axe prioritaire d'intervention).

## 2.6. Le Développement des infrastructures

57. En vue de soutenir le développement des secteurs productifs, les principales mesures porteront sur :

- le développement de l'offre énergétique ;
- la construction de 4 600 kilomètres de route ;
- la facilitation du renouvellement du parc automobile ;
- la construction et la réhabilitation d'aérogares, l'extension de la piste d'atterrissage de l'aéroport de Bamako-Sénou ;
- l'aménagement de zones industrielles, dont les 200 hectares de la zone industrielle de l'aéroport de Bamako-Sénou ;
- l'extension, dans le cadre du partenariat public-privé, du réseau téléphonique et Internet dans les zones rurales ;
- la poursuite de la couverture TV/FM des localités non encore couvertes.

## 3 LES BESOINS DE FINANCEMENT

58. La mise en œuvre des programmes du CSCRP -PDES et des OMD nécessite pour la période 2008 - 2012, un montant global d'environ 8 676 milliards de FCFA, dont 51% pour les investissements. Il sera donc nécessaire de mobiliser chaque année près de 1 735 milliards de FCFA de ressources intérieures et extérieures. En moyenne, 45 % (soit 3 863 milliards de FCFA) des ressources seront affectés aux secteurs productifs, 23 % (soit environ 2 003 milliards de FCFA) iront aux réformes structurelles, à la stabilisation du cadre macroéconomique et à la gouvernance, et enfin 32 % (soit 2 809 milliards de FCFA) seront investis dans les secteurs sociaux.

59. Sur le montant du financement global, 5. 865 milliards de FCFA sont mobilisables au titre du budget national, des projets et programmes financés par les Partenaires Techniques et Financiers. Le gap de financement s'élève à 2 810 milliards de FCFA (environ 5,7 milliards US\$).

La répartition par acteur des financements à rechercher est la suivante :

- PTF : 2.069,863 milliards de FCFA (environ 4,1 milliards US\$), soit 74% ;

- Etat : **388,778 milliards** de francs CFA (environ 0,8 milliards US\$), soit 14% ;
- Bénéficiaires : 352,0 milliards de FCFA (environ 0,7 milliards US\$), soit 13% du total.

Tab. 3 : Répartition du financement à rechercher entre les acteurs

Période	2008	2009	2010	2011	2012	TOTAL	Moyenne	Taux
Etat	47 085	62 551	82 807	93 429	102 906	388 778	77 756	14 %
PTF	329 598	375 304	431 778	437 947	495 236	2 069 863	413 973	74 %
Bénéficiaires	94 171	83 401	76 892	52 554	45 021	352 039	70 408	13%
TOTAL	470 854	521 256	591 476	583 930	643 163	2 810 679	562 136	100 %

60. La mobilisation des ressources intérieures et extérieures susmentionnées est une condition indispensable à l'atteinte des OMD, donc à la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté à travers une croissance accélérée et soutenue. Le Gouvernement du Mali est déterminé à relever ce défi et s'engage à mettre en œuvre, dans les meilleurs délais, les mesures décrites dans le plan d'action en annexe.
61. Le Mali attend de la communauté internationale un engagement fort à soutenir ses actions de développement conformément à l'esprit des Objectifs du Millénaire pour le Développement, de la Conférence de Monterrey, du Sommet du G 8 à Gleneagles, du Programme de développement de Doha de l'OMC, et surtout de la Déclaration de Paris sur l'Aide Publique au Développement (APD).

#### 4 LES MECANISMES DE SUIVI

62. Le suivi-évaluation de la stratégie est faite à travers les mécanismes institutionnels du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR). Ces mécanismes comprennent un Comité d'Orientation, une Commission Mixte Mali-Partenaires au développement, un Comité de Pilotage, des groupes de travail, un Secrétariat Technique, des Comités régionaux et locaux CSLP.
63. Le Comité d'Orientation est l'instance d'orientation et de décision du processus d'élaboration et de suivi du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté. Présidé par le Premier Ministre, il est chargé de fixer les orientations en matière de conduite du processus pour la croissance et la réduction de la pauvreté et de prendre toute décision relative à la préparation, à la mise en œuvre et au suivi-évaluation du CSCR. Il se réunit une fois par semestre et chaque fois que de besoin.
64. La Commission Mixte Mali-Partenaires au développement est l'instance de concertation qui sous-tend le dialogue politique entre le Gouvernement et l'ensemble des Partenaires Techniques et Financiers dans le cadre du processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi-évaluation du CSCR. Elle est chargée i) d'examiner les questions et propositions soumises à son attention par le Comité de pilotage pour avis; ii) d'émettre des avis sur lesdites questions et propositions avant leur soumission au Comité d'orientation et iii) de suivre le développement de l'action de la coopération dans les principaux domaines pour une meilleure coordination de l'aide. La Commission Mixte Mali-Partenaires au développement est présidée par le Ministre chargé de l'Economie et se réunit une fois par trimestre et chaque fois que de besoin.

65. Le Comité de Pilotage est chargé (i) de promouvoir les synergies entre les différents acteurs (Gouvernement, Société Civile, secteur privé, Partenaires Techniques et Financiers), (ii) d'assurer la réalisation des travaux techniques du processus du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté et (iii) d'impulser le processus CSCR. Le Comité de Pilotage est présidé par le Secrétaire Général du Ministère chargé de l'Economie et se réunit une fois par mois et chaque fois que de besoin. Il est organisé en quatre (4) groupes thématiques :
- Groupe Cadrage macroéconomique et budgétaire ;
  - Groupe Développement des infrastructures et du secteur productif ;
  - Groupe Réformes structurelles et gouvernance ;
  - Groupe Secteurs sociaux.
66. Il est créé au niveau de chaque région et du District de Bamako un Comité Régional CSLP. Ce comité, présidé par le Gouverneur, est composé de représentants des services techniques régionaux, de la Société Civile, du secteur privé et des collectivités décentralisées. Son secrétariat est assuré par la Direction Régionale du Plan, de la Statistique, de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de Population (DRPSIAP). Il est créé, à l'image du Comité régional, au niveau de chaque cercle et commune un Comité Local CSLP.
67. La Cellule Technique du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté assure le secrétariat technique des mécanismes institutionnels du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté.
68. Les coûts de préparation, de mise en œuvre et de suivi-évaluation et d'évaluation du CSCR seront pris en charge par le Budget National et les PTF.
69. Le suivi-évaluation est réalisé sur la base d'une liste d'indicateurs macroéconomiques et sectoriels/thématiques
70. Une Revue globale annuelle est organisée pour apprécier, à travers les différents axes du CSCR et des revues des programmes sectoriels, l'impact des actions menées sur les conditions de vie des populations.